

21 mars 1966 : Fusion des communes de Coupy et Bellegarde.

# La chronique de l'unification de l'agglomération Bellegardienne

Installation de la Délégation spéciale chargée de  
l'administration de la nouvelle commune de Bellegarde-sur-Valserine



**Le Conseil Municipal de Coupy au cours de sa dernière et solennelle réunion**

Debout : MM. CHEVALIER, GONNET, CHALLAMEL, MUTINELLI, MÉTRAL, PERRIN, DARMET, VIVIAND, ROUX. — Assis : MM. ROYBIER, ALLARDET, DUBORJAL, RENDU (Maire), GÉNÉRAUX, Doct<sup>ss</sup> LARDY, GONDARD.

(Cliché « Le Progrès »)

## *Coupy - Bellegarde*

Qui penserait ce jour que jadis la commune  
Siégeait à Vanchy, en bas était Coupy.  
Et puis après le pont, des maisons quelques-unes  
De l'église en plein champ Bellegarde naquit.  
Aujourd'hui Coupy à Bellegarde s'assemble  
Pour faire désormais une grande cité,  
Malgré tout on ne peut oublier le passé  
Qu'il est bon d'invoquer en ce jour qui rassemble.  
Le passé, des coteaux ses vignes, les vendanges  
Les fenaisons et puis partout vaches en champs  
Dans les caves pressé le vin en abondance  
Lait, cidre, gnole étaient pour tous les habitants.  
Quand les troupeaux rentraient le soir avec clochettes  
Lorsque les roues de bois des chars de foin chantaient  
Autour de la batteuse c'était comme une fête  
La fête du village, de loin on y venait.  
On avait tout cela et même davantage  
On avait le bon air et un calme sans fin.  
Des oiseaux de partout, le matin quel ramage  
Et les grands bœufs, de tout cela il reste rien.  
Mais l'émetteur là-haut du Sorgia nous domine  
L'église de Vanchy toute belle renaît  
Le lien qui vient unir Coupy à sa voisine  
Pour tous puisse-t-il être un ensemble parfait.

N. L.

On sait que le décret gouvernemental du 21 mars 1966 qui prononce la fusion des communes de Bellegarde et de Coupy a eu pour conséquence, selon le désir formulé par le Conseil Municipal de Coupy, de provoquer ipso facto la dissolution des Conseils municipaux de Bellegarde et de Coupy. En attendant les nouvelles élections municipales qui auront lieu vraisemblablement avant la fin mai dans le cadre de la nouvelle commune, l'administration municipale — en fait l'expédition des affaires courantes — a été confiée à une délégation spéciale composée de MM. le Docteur Jean Malet, conseiller général du canton de Bellegarde; Louis Chanel, Directeur honoraire de C.E.G., maire de Bellegarde, et René Rendu, Entrepreneur en maçonnerie, maire de Coupy.

L'installation de la délégation spéciale s'est faite lundi dernier, à 11 h. 30, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Bellegarde, au cours d'une brève cérémonie à laquelle prenaient part MM. Chausson, sous-préfet de Nantua, et Lacroix, sous-préfet de Gex. M. Chausson lut le décret de fusion, puis invita les membres de la délégation spéciale à se choisir un président. C'est M. Jean Malet, conseiller général, qui a été désigné à ce poste.

Le seul changement pratique entraîné par la fusion et rendu immédiatement exécutoire à partir du 4 avril à 12 heures, concerne l'état civil dont les actes sont depuis centralisés en mairie de Bellegarde. Les modalités particulières de cette fusion, notamment en matière administrative, financière et patrimoniale, seront fixées ultérieurement par un arrêté du Préfet de l'Ain.

#### La dernière réunion

##### du Conseil Municipal de Coupy

Samedi dernier 2 avril, à 19 h., le Conseil municipal de Coupy s'est réuni pour la dernière fois sous la présidence de M. René Rendu, maire, entouré de ses adjoints, MM. Généraux et Challamel. Tous les conseillers étaient présents, à l'exception de M. Romand, excusé.

Évoquant la fusion de Coupy et de Bellegarde, M. Rendu formula l'espoir qu'elle sera bénéfique pour les deux communautés.

Puis chaque conseiller signa la dernière délibération ci-dessous :

« Le Conseil municipal de Coupy, réuni pour la dernière fois à la mairie le 2 avril à 19 heures, prend acte du décret en date du 21 mars 1966 qui prononce :

— la fusion de la commune de Coupy à la ville de Bellegarde, demandée par délibération en date du 19 juin 1964 ;

— la dissolution du Conseil municipal de Coupy ».

Puis le photographe a fixé sur sa pellicule, pour la postérité et les archives municipales, l'image du dernier Conseil Municipal de Coupy.

#### Histoire de la Commune de Coupy

Au moment où Coupy vient de disparaître en tant que commune, il nous semble intéressant de donner quelques renseignements sur son histoire.

Avant 1858, une seule commune existait de l'autre côté de la Valsérine, celle de Lancrans. De Vanchy à Confort, sa traversée couvrait une dizaine de kilomètres. Ce n'était pas une petite distance à une époque où l'on se déplaçait à pied, à cheval ou en voiture. Étant donné la relativité des distances en fonction de la vitesse, imaginez, à l'échelle de notre temps, une commune qui s'étendrait de Bellegarde à Seyssel. Mais en ce temps-là l'on n'avait pas peur de faire des kilomètres, même à pied. Par contre, les habitants de Vanchy n'étaient pas satisfaits du sort que le chef-lieu de Lancrans leur faisait. Qu'on en juge ! Alors que la réparation de l'église de Lancrans était imputée sur le budget de la commune, donc supportée par tous les contribuables, l'église de Vanchy, par contre, était à la charge des seuls habitants du hameau, bien que ceux-ci apportassent à la commune le tiers de ses revenus. Cette iniquité, que le temps a rendu petite, fut la cause déterminante de l'éclatement de la commune de Lancrans par décret impérial de 1858 qui créait trois communes : Confort, Lancrans, Vanchy. Remarquons à ce propos que le partage des bois communaux entre les trois communes n'a été réalisé qu'en 1910, c'est-à-dire 52 ans après.

Trois maires, MM. Laracine, Lacroix et Guichon, administrèrent successivement la commune de Vanchy. C'est sous le mandat de M. Villard qu'intervint, par décret du 26 novembre 1907, le transfert du chef-lieu de la commune de Vanchy à Coupy, la commune prenant alors le nom de Coupy. Ce transfert avait été rendu inéluctable par le développement du quartier de Coupy autour du pont de la Valsérine à la limite même de la frontière fiscale de la zone franche. C'était vraiment une bonne aubaine pour les commerçants d'alors et pour leurs clients qui venaient de loin à la ronde leur acheter pour quelques sous de moins, le tabac et les denrées alimentaires. Aussi, en 1907, le hameau de Coupy comptait déjà 1.084 habitants sur une population totale de 1.389. Dès 1903 d'ailleurs, la mairie de la commune de Vanchy avait élu domicile à Coupy. Remarquons aussi que, de 1907 à 1962, la population n'a augmenté que de 500 habitants (environ 37 %), ce qui est relativement faible. L'extension de la commune s'est faite principalement à Bellevue où ont été construites des H.L.M. et de nombreuses maisons individuelles, ainsi que dans le nouveau quartier de la « Plage », à la suite de la mise en

eau du barrage de Génissiat qui fit disparaître la Perte du Rhône, le plus grand attrait touristique de notre région.

À la mairie de la nouvelle commune de Coupy se succédèrent cinq maires : MM. Villard (1919) ; Juenet (1919-1933) ; Joseph Rey (1933-1953) ; Alexandre Berthoud (10-5-1953 au 26-6-1953) ; et René Rendu (1953-1966).

#### En marge de la fusion

Ces événements font davantage encore ressentir combien reste incomplète l'unification de l'agglomération bellegardienne tant qu'Arlod n'aura pas décidé de se joindre à Bellegarde et à Coupy.

Nous avons déjà souligné que cette importante décision ne tenait en fait qu'à deux voix puisque, lors de sa dernière réunion, le Conseil municipal d'Arlod a émis son opinion sur l'état actuel du problème par un vote secret : 7 voix contre 4 voix pour.

Mais ce qui est curieux, s'il faut en croire l'écho de différentes conversations, c'est que les « pour » et les « contre » ne sont jamais les mêmes. Bien mieux, il semblerait même que, verbalement et non plus à l'abri du secret du vote, la presque totalité des conseillers municipaux d'Arlod se déclarent favorables à cette fusion. Comprenne qui pourra ! Ou plutôt, il faut comprendre que les vrais « pour » ont bonne mine en la circonstance et que, pour éviter toute ambiguïté, il serait plus normal qu'un semblable vote ne soit plus secret, mais public. N'est-ce pas le devoir des élus que de prendre leurs responsabilités et de rendre publiquement compte de leurs actes à leurs électeurs, à plus forte raison quand la question même concerne un point important de leur profession de foi électorale ?

## Zone bleue

Le Maire de Bellegarde a l'honneur de porter à la connaissance de ses Administrés, que les dispositions relatives à la zone bleue, seront appliquées à partir du mardi 12 avril 1966, à 8 heures.

Des disques pour le stationnement seront délivrés :

- au secrétariat de la mairie ;
- au Syndicat d'initiative ;
- auprès de MM. les Commerçants.

#### Les plus belles

Images de Communion  
avec impression au nom

**Librairie - Papeterie MICHAUX**  
BELLEGARDE

Les nouveaux Missels Feder 1966  
textes liturgiques officiels français

## SERVICE DE GARDE

**Pharmacie :** Dimanche 10 et lundi 11 avril, Pharmacie Béro, rue Parmenier. Tél. 2.38.

**Service médical :** Dimanche 10 et lundi 11 avril, Dr Coutty, rue J.-Berkola. Tél. 3.60.